

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

La députée Ogouwalanga Awore en appui aux commerçants du 4e arrondissement de Libreville

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

PLACÉE sous le sceau de la solidarité et du partage, la rencontre qui a eu lieu à l'école publique de Glass entre la députée PDG du 2e siège du 4e arrondissement de la commune de Libreville, Lucienne Ogouwalanga Awore, et les commerçants de son siège électoral, a fait des heureux.

En effet, accompagnée de son suppléant Dann Ogouebandja, celle qui est par ailleurs 3e vice-président de l'Assemblée nationale y a distribué des moyens matériels et financiers pour permettre à certains de ses électeurs de devenir autonomes; et à d'autres de renforcer leurs commerces. Pour en arriver là, leurs doléances avaient préalablement été enregistrées. Ce qui a fait que la tournée de la députée

dans son siège électoral soit une réussite. Les personnes répertoriées (hommes et femmes, jeunes et vieux) ont eu droit à leur "petite surprise".

Pour la bienfaitrice, "le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, ne cesse de nous montrer la voie à suivre. Il nous appartient d'être à l'écoute de nos concitoyens et d'agir en conséquence". C'est donc pour répondre à cet appel à la solidarité du chef de l'Exécutif, que l'honorable Ogouwalanga Awore est venue en soutien à nombre de ses électeurs.

Précisons, toutefois, que chaque dotation était accompagnée d'une somme d'argent pour renforcer les activités commerciales des uns et des autres. Pour les personnes sans activités, soit plus d'une trentaine, elles ont reçu des sommes d'argent plus conséquentes afin de démarrer une activité génératrice des re-



La députée Ogouwalanga Awore et quelques bénéficiaires du don.

Photo : F. M. MOMBO

venus.

Notons que cet acte n'est pas le premier du genre. Au titre du matériel remis, il y avait des

barbecues, des tôles et des lattes (pour refaire les toitures de certaines maisons), des congélateurs (pour aider les commerçantes à

conserver le poisson), des bassines pour ceux ou celles qui font le manioc et bien d'autres machines diverses.

Port-Gentil/Transport maritime : Akewa Jet à nouveau immobilisé



Photo : Julie Nguimbi

Le bateau Akewa de nouveau à l'arrêt.

À l'origine, apprend-on, un litige judiciaire avec un ancien associé.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

ON croyait le dossier clos lorsque, il y a quelques mois, le catamaran Akewa Jet, s'était remis à flot au terme de plusieurs semaines d'immobilisation consécutives à des démêlés judiciaires entre associés.

Erreur ! Puisque l'une des parties, qui louait le navire et qui, dit-on, aurait perdu le procès en première instance (ce qui avait permis à Akewa Jet de reprendre la mer), aurait finalement récupéré le moteur. Son bien. "L'affaire est toujours pendante au tribunal de première instance de Port-Gentil. La bataille judiciaire se poursuit malheureusement. Nous avons

conscience que cette situation pénalise forcément de nombreux candidats au voyage. mais nous n'y pouvons rien. Raison pour laquelle nous nous activons pour trouver une solution médiane", a confié, en fin de semaine dernière, un des responsables du catamaran Akewa Jet.

Au lieu donc de trois compagnies maritimes, ce sont désormais deux qui assurent actuellement la desserte sur Libreville. Et en cette période de haute saison, à mesure qu'approche la date de la rentrée scolaire 2021-2022 fixée au 27 septembre prochain, la clientèle se bouscule au portillon. Conséquence directe : il faut se lever très tôt pour espérer trouver de la place à bord des deux bateaux en service.

Pis, à bord, chose à dénoncer également, la distanciation sociale n'est plus d'actualité au sein de ces compagnies qui font désormais le plein des passagers en maintenant inexplicablement le titre de transport à 35 mille CFA la tête.

Les travailleurs sociaux face aux mineurs



Lors de l'échange sur le suivi des mineurs.

Photo : Jean-Paulin Allogho

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

VENDREDI dernier, le service provincial des Affaires sociales a prêté son cadre pour une rencontre entre les mineurs sortis de prison et le travailleur et éducateur social spécialisé au Centre social de Port-Gentil, Rodrigue Mbouendy Mabika, en présence de leurs parents.

"L'objectif de notre rencontre est d'apprécier l'évolution des comportements des mineurs sortis de prison au sein de leurs familles respectives. Cet aspect non négligeable nous aidera à renforcer

les mécanismes de suivi psychologique, afin de freiner la propension à la récidive", a expliqué l'éducateur spécialisé. Lequel a ensuite donné la parole aux parents des mineurs concernés afin qu'ils décrivent les comportements de leurs enfants après leur libération. Les uns et les autres ont salué le travail réalisé par M. Mbouendy Mabika et son équipe.

L'article 249 de la Loi organique n° 003/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise dispose que : "à la sortie de l'enfant de la prison, le travailleur social spécialisé l'ayant assisté pendant son séjour en milieu carcéral doit le suivre pendant 6 mois auprès de ses représentants légaux. Le travailleur social spécialisé concerné rend compte de la conduite de l'enfant tous les 2 mois au juge de l'application des peines pour enfants".

Certains de ces mineurs ont émis le vœu de repartir sur les bancs de l'école, dans des centres de métiers. D'autres veulent directement se lancer dans la vie active.